

La dévotion eucharistique dans l'Église après le concile de Trente

Professeur Dieter Weiss¹

Le concile de Trente, qui s'ouvrit il y a maintenant 450 ans, a défini de façon remarquable le dogme catholique de l'Eucharistie. Il mit l'accent sur la nécessité de la dévotion au Seigneur dans l'Eucharistie. Si nous songeons aux magnifiques églises baroques, si nous considérons les ordres religieux et les confréries qui se sont épanouis rapidement à la suite du concile et qui se consacraient à la dévotion au sacrement de l'autel, ils nous apparaissent comme étant la conséquence directe du concile². Le sont-ils réellement ?

Nous commencerons notre exposé par un résumé de l'enseignement du concile sur l'Eucharistie. Nous étudierons ensuite les règles de conservation de l'Eucharistie et le développement de la dévotion envers elle³. Nous porterons enfin un regard particulier sur les différentes formes de prières, les ordres religieux et les confréries. Les exemples seront pris pour la plupart en Bavière. Dans nos réflexions, nous partirons du Moyen-Âge pour montrer la continuité qui est établie au-delà du concile tridentin. Nous ne traiterons pas de la représentation de l'Eucharistie dans l'art ni de sa vénération par la musique sacrée⁴.

1. L'enseignement du concile de Trente sur l'Eucharistie

Pendant la deuxième partie de la Session XIII du concile en 1551-1552, on traita de la signification de l'Eucharistie⁵. Les théologiens du concile étudièrent dix articles dans lesquels quatre points furent abordés :

- la présence réelle (contre les réformateurs suisses),

¹ Conférence donnée lors du 1er colloque du C.I.E.L., 8–10 novembre 1995.

² Emmerich Raitz von Frenzt, *Das Konzil von Trient und seine Ausstrahlung auf die Frömmigkeit*, in : *Das Weltkonzil von Trient. Sein Werden und Wirken I*, publié sous la direction de Georg Schreiber, Fribourg 1951, T. 1, pp. 337-347 ; très inégal : Klaus Ganzer, "Das Konzil von Trient und die Volksfrömmigkeit", in : *Volksfrömmigkeit in der Frühen Neuzeit*, publié sous la direction de Hansgeorg Molitor et Heribert Smolinsky (Katholisches Leben und Kirchenreform im Zeitalter der Glaubensspaltung 54), Munster, 1994, pp 17-26.

³ On trouvera une abondante documentation sur l'adoration de l'Eucharistie par les saints depuis l'ère apostolique dans l'ouvrage très complet de Georg Ott : *Eucharisticum. Legende von den lieben Heiligen des glorwürdigsten, wunderbaren Sakramentes*, Regensburg, 1869 ; Jakob Hoffmann, *Die Verehrung und Anbetung des allerheiligsten Sakramentes des Altars*, Kempten, 1897.

⁴ Cf. les différentes contributions : *Eucharistia. Deutsche Eucharistische Kunst. Offizielle Ausstellung zum eucharistischen Weltkongress*, Munich, 1960.

⁵ Hubert Jedin : *Geschichte des Konzils von Trient III*, Friburg, 1970, pp. 268-291, ici : *Mysterium fidei : Das Eucharistiedekret der Sessio XIII*. Pour une présentation systématique des éléments fondamentaux, voir L. Godefroy : « L'Eucharistie d'après le concile de Trente », in : *Dictionnaire de Théologie catholique* 5, 1913, pp. 1326-1356. André Duval : « Le concile de Trente et le culte eucharistique », in : *Studia Eucharistica DCC anni a condito Festo Sanctissimo Corporis Christi 1246-1946*, Anvers, 1946, pp. 379-414.

- la transsubstantiation (contre Martin Luther),
- la conservation de l'Eucharistie et son culte, et
- la communion sous les deux espèces.

Le résultat du débat général de la Commission des théologiens (21 au 30 septembre) fut la rédaction de onze canons qui résument de façon précise l'enseignement catholique sur l'Eucharistie et les opinions protestantes dans ce domaine. Le canon 1 définit la présence réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, après la consécration est présent *vere, realiter ac substantialiter*. Le canon 2 définit de façon précise la transsubstantiation : *mirabilem illam et singularem conversionem totius substantiae panis in corpus et totius substantiae vini in sanguinem, manentibus dumtaxat speciebus panis et vini*. Le Christ est présent autant sous une des deux espèces que sous les deux (canon 3). Dans les canons 4, 6 et 7, on tire des conclusions essentielles pour la dévotion à l'Eucharistie : le Christ n'est pas seulement présent au moment où on le reçoit, mais aussi après la consécration (canon 4) ; c'est pourquoi l'hostie consacrée doit être vénérée à travers le culte de latrie, vénérée au cours de fêtes religieuses et peut donc être portée dans les processions (canon 6) ; aussi l'Eucharistie doit-elle être gardée en lieu sûr (*in sacrario reservari*) et portée aux malades (canon 7). Le canon 9 prescrit la réception du sacrement au moment de Pâques. Les canons sont précédés de huit chapitres d'enseignement, qui font preuve de fermeté à l'égard des réformateurs. Le chapitre 2 affirme que le sacrement fut institué au cours de la Cène (*tamquam spiritualem animarum cibum*). Le chapitre 5, déterminant pour notre étude, règle le culte et la dévotion envers le saint Sacrement. L'usage de la dévotion à l'eucharistie lors d'une fête particulière et des processions à travers les rues et les places publiques, est encouragée. Ainsi, la Fête-Dieu et sa procession soulignent le triomphe de la vérité, victorieuse du mensonge et de l'hérésie. Le chapitre 7 donne les règles de préparation à la réception de la sainte communion, pour laquelle l'absolution de tout péché mortel est sous-entendue.

Le 11 octobre, la session fut ouverte par l'office au Saint-Esprit. Les deux projets, le décret sur l'eucharistie et les décrets de réforme, furent unanimement acceptés⁶. Priront part aux votes 48 participants ayant droit de vote [mandatés], parmi lesquels les 20 Espagnols furent au premier rang, suivis de 13 Italiens et de 7 Allemands.

⁶ Heinrich Denzinger: *Enchiridion symbolorum definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, publié sous la direction de Peter Hünermann, Fribourg-en-Brisgau 1991, n° 1635-1661, pp. 527-536.

La dévotion à l'eucharistie fut encore précisée par la définition de la sainte messe, à la session XXII⁷. Le caractère sacrificiel de la messe est fondé sur le commandement donné lors de l'institution

et non pas sur le caractère sacrificiel de la dernière Cène. La messe n'est pas seulement mémoire et sacrifice de louange et de gratitude mais également sacrifice propitiatoire, qui peut être offert pour les vivants et les morts.

2. La conservation de l'eucharistie

On conserva d'abord l'eucharistie pour pouvoir la porter aux malades (c'est le viatique⁸). Le concile de Trente, (session XIII, chapitre 6) considéra que le viatique à lui seul justifiait la conservation eucharistique en se référant au concile de Nicée⁹. Le concile tridentin permit également une plus grande fréquence des communions qui eut pour conséquence la conservation d'hosties consacrées en plus grande quantité. Enfin, la dévotion à l'Eucharistie encouragée par le concile de Trente fournit une raison supplémentaire. L'encyclique [instruction] *Quam plurimum* de la Congrégation de la discipline des sacrements du 1^{er} octobre 1949 explique l'adoration du Seigneur Jésus-Christ caché sous les espèces eucharistiques comme raison secondaire de la conservation de l'eucharistie¹⁰. La dévotion eucharistique en dehors de la sainte messe et indépendamment de la communion elle-même débuta au XI^e siècle¹¹. Les premières veilleuses devant le saint Sacrement apparurent au tout début de 1068. Cette coutume, qui vient très probablement de Cluny, se retrouve dans la règle de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1155/1160¹². Aux XIII^e et XIV^e siècles, la présence d'une veilleuse perpétuelle devient de plus en plus fréquente. Et même si le concile tridentin ne fit aucune mention de la veilleuse perpétuelle, il favorisa pourtant cette coutume de façon indirecte ; le rituel romain de 1614 en fit une prescription¹³.

⁷ Hubert Jedin, *Geschichte des Konzils von Trient IV/1*, Fribourg, 1975, pp. 174-209, ici : « *Mysterium fidei : Die Messe als Opfer* ».

⁸ Joseph Andreas Jungmann : *Missarum sollemnia. Eine genetische Erklärung der römischen Messe 2*, Vienne etc. 1962, pp. 504-510 ; Otto Nussbaum : *Die Aufbewahrung der Eucharistie* (Theophaneia 29), Bonn, 1979, pp. 21-101.

⁹ Denzinger, op. cit. (note 5), n° 1645 ; Nussbaum, op. cit. pp 57 sq

¹⁰ AAS 41, 1949, pp. 509 sq., cité d'après Nussbaum, op. cit., p. 102.

¹¹ Peter Browe SJ : *Die Verehrung der Eucharistie im Mittelalter*, Munich, 1933 (réédition Sinzig, 1990) ; Nussbaum, op. cit, pp. 166-174 (il présente un témoignage de 904 mentionnant une veilleuse brûlant devant le saint Sacrement en Séleucie) .

¹² Peter Browe, op. cit, pp. 1-11 ; NUSSBAUM, op. cit, pp. 170-174.

¹³ Édition utilisée : *Rituale Romanum Pauli V. Pont. Max. iussu editum*, Trente, 1619, p. 54 (on en trouve un exemplaire à la Bayerische Staatsbibliothek, à Munich, 4° Liturg. 577).

Le respect envers l'Eucharistie en dehors de la sainte messe influença le choix et la décoration du lieu où l'on conserve les saintes espèces. Déjà à l'époque de la haute Antiquité, des documents mentionnent la conservation des espèces consacrées après la messe. Dès le IV^e siècle, dans les églises, on les conservait dans une pièce adjacente au sanctuaire, la sacristie, ou dans les plus petites églises, dans une armoire placée dans le sanctuaire¹⁴.

L'autel, ce meuble liturgique sur lequel s'accomplit le rite eucharistique, est à la fois lieu du sacrifice et du repas sacré¹⁵.

La conservation de l'Eucharistie sur la table d'autel est probablement la conséquence de la dignité que l'on accorde à l'autel en tant que « trône des dons eucharistiques » et remonte jusqu'au cours du IX^e siècle¹⁶. On gardait le saint Sacrement dans de petits vases sans nom particulier, dans des pyxides ou bien même dans des statues de la Vierge Marie. Les documents indiquant la conservation du saint Sacrement sur ou au-dessus de l'autel se multiplient à partir du haut Moyen-Âge. À Cluny au XI^e siècle, une colombe d'or au-dessus de l'autel servait de récipient à la pyxide contenant les hosties sacrées¹⁷. Les plus anciennes colombes contenant l'Eucharistie se trouvent dans le couvent de Göttweig en Autriche et au Bargello à Florence. Les tabernacles suspendus étaient particulièrement répandus en Angleterre. Des tabernacles mobiles pouvaient être placés directement sur la table d'autel, tabernacles qui étaient réalisés comme des reliquaires¹⁸.

Une suite d'ordonnances synodales suivirent le 4^e concile du Latran en 1215 qui, dans le décret *Sane*, insiste sur la conservation de l'Eucharistie *sub fidei custodia clavibus adhibitis*¹⁹. Mais aucune prescription générale n'exista avant la fin du Moyen-Âge. Ce ne fut que dans les églises gothiques du XIV^e et du XV^e siècle que les tabernacles muraux furent utilisés en plus grand nombre. Ils sont toujours placés, dans les pays de langue allemande, du côté des Évangiles²⁰. Cette disposition pour la conservation fut maintenue jusqu'aux temps modernes. De nombreux habitacles pour le

¹⁴ Braun : article « Altar », op. cit. (note 7), pp. 574-582 ; on trouvera d'autres attestations de la conservation du saint Sacrement dans des maisons de laïcs – à l'époque des persécutions bien sûr –, dans des cellules d'ermites et dans des monastères dans : Nussbaum, op. cit., pp 265-308.

¹⁵ À propos de l'évolution de l'autel, cf. l'ouvrage incomparable de Joseph Braun SJ : *Der Christliche Altar*, 2 vol., Munich, 1924 ; pour la citation : vol. 1, p. 1 ; voir également l'article « Altar », dans : *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon 1*, 1882, col. 584-594 ; Joseph Braun, « Altar », in *Reallexikon zur deutschen Kunstgeschichte 1*, 1937, col. 412-429 ; « Altar », in : LThK 1/1993, col. 434-438.

¹⁶ Braun, article « Altar », op. cit., pp. 585-590 ; Nussbaum, op. cit. (note 8).

¹⁷ On trouvera des attestations de la conservation du saint Sacrement en suspension au-dessus de l'autel : Braun, article « Altar », op. cit., pp. 599-623 ; à propos de l'Angleterre, cf. Nussbaum, op. cit. pp. 329-364.

¹⁸ Braun, article « Altar », op. cit., pp. 623-639.

¹⁹ Nussbaum, op. cit., pp. 373-376.

²⁰ Nussbaum, op. cit., pp. 389-426.

saint Sacrement furent créés à la fin du Moyen-Âge ; celui de la cathédrale d'Ulm qui atteint la hauteur de la voûte, celui d'Adam Kraft à Saint-Lorenz à Nuremberg, ou le célèbre ciborium français à Grenoble, sont des exemples connus.

Le plus ancien exemple de tabernacle posé sur l'autel de façon permanente est celui du retable de Sainte-Clara dans la cathédrale de Cologne. Le tabernacle de l'église de Saint-Martin à Landshut et celui de l'église de Saint-Walburg à Eichstätt furent installés au xv^e siècle²¹. Une deuxième forme de tabernacles fut créée au xv^e siècle à Florence et à Sienne où l'on plaça de monumentaux tabernacles-ciboires en pierre sur l'autel²². De plus, le saint Sacrement pouvait être gardé sur un autel annexe ou dans des chapelles individuelles conçues pour lui. On pouvait poser le tabernacle sans retable sur l'autel, comme dans la Chartreuse de Pavie, l'intégrer dans la prédelle ou le socle du retable, ou le placer devant, comme c'est la règle en Allemagne.

L'opposition entre l'enseignement des réformateurs dans ce domaine et l'enseignement traditionnel sur l'Eucharistie fut certainement d'une très grande importance pour l'évolution des tabernacles d'autel au xvi^e siècle ; la présence du tabernacle devint alors le signe de la croyance en la présence réelle permanente du Seigneur dans le sacrement, comme Nussbaum l'a exprimé de façon pertinente²³. L'évêque Gian Matteo Giberti de Vérone († 1543) n'est certes pas l'inventeur des tabernacles d'autel en Italie, et pourtant il en encouragea l'établissement dans son diocèse entier²⁴. Le concile de Trente ne prit cependant aucune décision pratique pour la conservation du saint Sacrement. Le saint archevêque de Milan, Charles Borromée (1560-1584) adopta le tabernacle d'autel pour son diocèse²⁵. Il publia des instructions sur sa composition et son ornementation, qui eurent une influence profonde sur l'Église universelle. À Rome également, le tabernacle d'autel s'imposa à la fin du xvi^e siècle. Le vicaire général Myller de Regensburg pouvait le désigner en l'année 1591 comme *mos ecclesiae Romanae*. Ce n'est qu'à partir du rituel romain de 1614 du pape Paul V (1605-1621) que l'on donna des prescriptions pour la conservation du saint Sacrement sur l'autel, dans un tabernacle recouvert d'un conopée²⁶. Le rituel n'était prescrit que pour le diocèse de Rome, mais

²¹ À propos du tabernacle d'autel, cf. Joseph Braun, « Altartabernakel », in : *Reallexikon zur deutschen Kunstgeschichte* I, 1937, col. 606-611 ; Theodor Bogler, « Tabernakel », in : *LThK* 9/ 1964, col. 1265 sq. ; Nussbaum : op. cit. (note 8), p. 429.

²² Braun : article « Altar », op. cit., pp. 639-647 ; Nussbaum, op. cit., pp. 430-433.

²³ Nussbaum : op. cit., p. 429.

²⁴ Braun : article « Altar », op. cit., pp. 590-597 ; sur ce point, il existe plusieurs attestations isolées.

²⁵ Braun : article « Altar », op. cit., pp. 645-647.

²⁶ « *Hoc autem tabernaculum, conopaeo decenter opertum atque ab omni alia re vacuum, in altari maiori vel in alio, quod venerationi et cultui tanti Sacramenti commodius ac decentius videatur, sit collocatum* ». *Rituale Romanum Pauli V.*, p. 53 (comme note 13) ; Nussbaum, op. cit., p. 448.

avait un caractère d'exemple pour l'Église universelle. Le synode de Brixen marquait encore en 1603 la différence entre l'usage romain de placer le tabernacle sur le grand autel [maître-autel] et la coutume allemande du tabernacle mural du côté de l'Évangile. Au nord des Alpes, le tabernacle mural fut utilisé encore plus longtemps, ce qui peut vouloir signifier que la modification des décrets de réforme tridentins n'avait été suivie que de façon partielle²⁷.

L'interdiction de garder le saint Sacrement sur le maître-autel ne fut maintenue que pour les cathédrales, cloîtres et églises collégiales avec office au chœur²⁸. Les décisions de la congrégation des évêques et des ordres de 1579 et 1594, à savoir que le tabernacle ne doit pas être placé sur le maître-autel des églises cathédrales *propter functiones pontificales*, furent intégrées dans le rituel romain paru en 1614. On indique également dans le *Caeremoniale Episcoporum* de 1600, que l'on ne doit pas garder le saint Sacrement au maître-autel des églises épiscopales afin de ne pas gêner le cours des cérémonies²⁹.

L'idée, d'après le modèle romain, que l'autel était le lieu le plus digne et le plus approprié pour placer le tabernacle ne s'imposa en Allemagne qu'au cours du XVII^e siècle. Cela fut d'abord établi en 1619 dans le rituel d'Eichstätt ; en 1662, Regensburg, en 1671, Würzburg et en 1673, Freising y adhérèrent. L'épanouissement de la vie religieuse et l'augmentation, par voie de conséquence, des communions chez les laïcs fournirent une raison pratique pour le maintien du très saint Sacrement dans un tabernacle fixe sur le maître-autel. Les autels magnifiques de l'époque baroque sont encore les témoins de l'honneur royal que l'on rendait à Notre Seigneur dans l'Eucharistie.

3. Formes de dévotion eucharistique

a. La réception

Le respect dû à l'eucharistie au moment de sa réception par les fidèles est à l'origine d'une grande dévotion³⁰. Pour recevoir le corps du Christ, il faut des dispositions intérieures du sujet, clairement marquer la différenciation d'avec un repas usuel et respecter les prescriptions concernant le jeûne. De plus, dans les premiers siècles et au début du Moyen-Âge, l'hostie était reçue la plupart du temps sur la main enveloppée d'un linge d'où l'on prenait le pain eucharistique avec la bouche. Bientôt, la communion dans la bouche devint la coutume. Dans les premiers siècles, l'hostie consac-

²⁷ *Das Weltkonzil von Trient. Sein Werden und Wirken*, publié sous la direction de Georg Schreiber, 2 vol., Fribourg, 1951.

²⁸ Nussbaum : op. cit., p. 433.

²⁹ Nous avons utilisé l'édition *Caeremoniale episcoporum*, Venedig 1774, I cap. XII, 8, p. 48 sq. (on en trouve un exemplaire à la Bayerische Staatsbibliothek, à Munich, Liturg. 1401 x).

³⁰ Nussbaum : op. cit., pp. 102-105.

créée était dérobée au regard et seulement montrée au moment de la communion par respect de son caractère sacré³¹. En ce qui concerne la dévotion en dehors de la messe, les premières indications de vénération remontent seulement à la fin du XI^e siècle.

b. L'élévation

L'élévation fut le point de départ décisif d'une dévotion eucharistique plus intense³². L'élévation des symboles eucharistiques au moment de la consécration coïncide avec une demande accrue de « voir » de la part des fidèles. Elle est mentionnée pour la première fois à la fin du XII^e siècle dans un statut synodal de l'évêque de Paris Odo de Sully (1196-1208) ; déjà au milieu du XIII^e siècle, elle était la coutume en Occident³³. Certains ont interprété la dévotion eucharistique accrue au haut Moyen-Âge comme une réaction à l'hérésie de Berenger de Tours († 1088), mais la dévotion eucharistique n'a commencé à se développer avec ampleur qu'un siècle après sa mort³⁴. Des nouvelles de miracles eucharistiques se multiplièrent à partir du XIII^e siècle. Saint Bernard de Clairvaux, saint François d'Assise et leurs congrégations propagèrent ainsi la dévotion au sacrement de l'autel³⁵.

Après l'introduction de l'élévation, on voit apparaître une nouvelle forme de vénération au saint Sacrement (*visitatio sanctissimi*).

c. Fête-Dieu

Toutes les formes primitives de la dévotion eucharistique culminèrent avec l'introduction de la Fête-Dieu³⁶. A l'origine, la mémoire de l'institution de l'Eucharistie était fêtée le jeudi saint. Les visions de sainte Julienne de Liège morte en 1258 et déjà canonisée en 1269 amenèrent l'introduction de la Fête-Dieu à Liège en 1246. Le pape Urbain IV (1261-1264) autorisa cette fête dans

³¹ Antonius Van Bruggen SS.CC. : *Réflexion sur l'Adoration eucharistique* (Dissertatio ad Lauream in Facultate theologica Pontificiae Universitatis Gregoriana), Rome, 1968, pp. 3-49 ; Nussbaum : op. cit. (note 8), pp. 115-122.

³² Peter Browe SJ : « Die Elevation der Messe », in : *Jahrbuch für die Liturgiewissenschaft* 9, 1929, pp. 20-66 ; Van Bruggen, op. cit. (note 31), pp. 56-63 ; Browe : op. cit. (note 11), p. 49 ; Nussbaum : op. cit. (note 8), pp. 125-139.

³³ Browe : op. cit., pp. 28-39.

³⁴ Nussbaum : op. cit., pp. 118 sq. – À propos de Berenger, voir Nathan Mitchell, « Cult and Controversy : The Workshop of the Eucharist outside Mass », in : *Studies in the Reformed Rites of the Catholic Church* 4, New York 1982, pp. 137-151.

³⁵ Nussbaum : op. cit., pp. 122-125.

³⁶ Browe : op. cit. (note 11), pp. 70-88 ; Van Bruggen, op. cit., pp. 71-74 ; Nussbaum : op. cit., pp. 149-166 ; pour un bref aperçu des différentes formes d'adoration en dehors de la messe, cf. Mitchell, op. cit. (note 34), pp. 163-195. Ou encore : « L'Office du *Corpus Christi*, œuvre de saint Thomas d'Aquin », in : Pierre-Marie GY, *La liturgie dans l'histoire*, Paris 1990, pp. 223-245/

l'Église universelle par la Bulle *Transiturus de hoc mundo*. La fête était destinée à expier les irrévérences vis-à-vis du sacrement, à commémorer l'institution de l'Eucharistie et à réfuter les hérésies anti-eucharistiques. Un autre motif pourrait être le miracle du sang de Bolsena près d'Orvieto. Cependant le pape ne mentionne pas cet événement³⁷. Rappelons qu'en 1263, un prêtre se trouvant dans le doute vit l'hostie pendant la messe devenir vraie chair. Les gouttes de sang coulant sur le corporal formèrent la Face du Rédempteur. Quoi qu'il en soit, la nouvelle fête se répandit lentement : elle est mentionnée en 1278 dans un document du couvent franconien des cisterciens de Heilsbronn. L'essor de cette fête s'effectua seulement lorsque le pape Jean XXII (1316-1334) inclut la bulle d'Urbain IV et sa reconduction par le pape Clément V (1305-1314) dans la législation clémentine lors du concile de Vienne (1311-1312).

d. Processions

Pendant le Moyen-Âge, les processions autour de l'église et en public étaient nombreuses et appréciées, mais on ne connaissait que fort peu l'usage de processions « théophoriques »³⁸. C'était seulement le viatique qui donnait l'occasion de porter le saint Sacrement en public en dehors des murs des églises pour le porter au malade ; une hostie consacrée était même portée au retour³⁹. À partir de la deuxième moitié du XIII^e siècle, l'accompagnement du sacrement était souvent enrichi d'indulgences. Le développement des processions théophoriques contribua au port du saint Sacrement à la procession des Rameaux et à la translation de l'Eucharistie, dans la liturgie des présanctifiés du vendredi-saint⁴⁰. Les processions théophoriques se multiplièrent à partir de la deuxième moitié du XIV^e siècle lors des grandes fêtes de l'année liturgique et pendant les périodes de misère. En Allemagne, on célébra alors chaque jeudi les « messes dites angéliques », ainsi qu'il est indiqué dans des documents depuis environ 1388/89 à Nuremberg. Des messes célébrées devant le saint Sacrement exposé étaient ainsi associées à ces processions.

La procession n'était pas une composante, à l'origine, de la Fête-Dieu. Son introduction se fit dans les différents diocèses, églises et ordres à des époques différentes⁴¹. Le document le plus an-

³⁷ Browe : op. cit., pp. 74-76.

³⁸ Browe : op. cit., pp. 89-91.

³⁹ Nussbaum op. cit., pp. 142-149.

⁴⁰ Nussbaum: op. cit., pp. 159-162.

⁴¹ Browe : op. cit., pp. 91-98 ; Nussbaum : op. cit., pp. 154-159 ; à propos des processions théophoriques en Bavière, voir Alois Mitterwieser : *Geschichte des Fronleichnamsprozession in Bayern*, revu et complété par Torsten Gebhard, Munich, 1949 ; étude pour le diocèse de Bamberg : Xaver Haimerl : « Das Prozessionswesen des Bistums Bamberg im Mittelalter » in : *Münchner Studien zur historischen Theologie 14*, Munich, 1937 (réédition Hildesheim, 1973).

rien, remontant à l'époque comprise entre 1264 et 1279, concerne Saint-Géréon à Cologne ; en 1298 la procession est établie dans le diocèse de Würzburg. La première moitié du XIV^e siècle voit ensuite une grande expansion de la procession de la Fête-Dieu. À Rome, elle est attestée de façon certaine depuis le pape Martin V (1417-1431) qui a accordé 100 jours d'indulgence pour les fidèles y participant.

Le concile de Trente a donné une nouvelle impulsion à la dévotion au Seigneur dans l'Eucharistie. Le concile a donné à la procession de la Fête-Dieu un caractère explicite d'affirmation de la foi orthodoxe : *Atque sic quidem oportuit victricem veritatem de mendacio et haeresi triumphum agere, ut eius adversarii, in conspectu tanti splendoris et in tanta universae Ecclesiae laetitia positi, vel debilitate et fracti tabescant, vel pudore affecti et confusi aliquando resipiscant* (session XIII, chapitre 5)⁴². En 1563, année de clôture du concile, la procession de la Fête-Dieu fut effectuée dans la capitale bavaroise. Les corps de métiers de Munich représentaient des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, de la création du monde jusqu'au roi David avec sa harpe, et du mariage de Joseph et Marie jusqu'au Jugement dernier⁴³. Le déroulement est relaté dans des programmes édités pour l'occasion.

L'époque baroque fut, à la suite du Concile, la grande époque de la procession théophorique⁴⁴. Avec une pompe difficilement imaginable de nos jours, le clergé, la cour et les villageois accompagnaient, par exemple à Munich, le saint Sacrement à travers les rues de la ville, où, aux quatre portes, étaient proclamés les Évangiles et était donnée la bénédiction eucharistique sous des canonnades. Probablement sous l'influence des jésuites, de nombreux groupes, comme les « Compagnons de la Congrégation Mariale » et beaucoup de membres d'autres congrégations participaient aux processions et y représentaient des scènes vivantes. L'influence des ordres religieux était devenue plus forte que celle des corps de métiers. Sur des chars étaient représentés des événements de l'histoire naturelle et sacrée se trouvant en relation directe ou analogique avec l'Eucharistie. Toute la création participait en même temps à l'allégresse. Des processions d'une somptuosité semblable se déroulaient non seulement dans la capitale du pays, mais – à une échelle réduite – dans chaque paroisse. Quatre fois, la procession était interrompue pour la proclamation de l'Évangile et la bénédiction eucharistique ; elle se terminait par le prologue de l'Évangile de saint Jean, la bénédiction eu-

⁴² Denzinger : op. cit. (note 5), n° 1644.

⁴³ Otto Titan von Hefner : « Original-Bilder aus der Vorzeit Münchens, Fronleichnam 1563 », in : *Oberbayerisches Archiv* 13, 1852, pp. 57-63 ; Mitterwieser : op. cit. (note 41), pp. 52-82.

⁴⁴ 44. Georg Schreiber : « Der Barock und das Tridentinum », in : *Das Weltkonzil von Trient. Sein Werden und Wirken*, publié sous la direction de Georg Schreiber, t. 1, Fribourg, 1951, pp. 381-425, ici pp. 393 et s.

charistique et le *Te Deum*. Des honneurs profanes étaient rendus au saint Sacrement. Le Prince Électeur Max-Emmanuel (1679-1726) détacha par exemple en 1715 deux membres de la grande garde de Munich pour accompagner le saint Sacrement sur les parcours du viatique.

e. Exposition

Afin d'exposer le saint Sacrement sous la forme de l'hostie, on utilisa des récipients d'exposition que l'on désigne par *monstrances* ou, comme depuis la fin du XVI^e siècle en France et en Italie, par ostensor, ostensorio⁴⁵. Depuis la période baroque, l'ostensor sous forme de soleil est le plus répandu, mais il existe également des ostensoirs sous forme de tours ou de retables. L'ostensor est le fruit de l'introduction de la Fête-Dieu. Dès le XIV^e et plus particulièrement lors du XV^e siècle, on trouve de nombreuses attestations de ce moyen d'exposition. Saint Charles Borromée établit que l'ostensor devait être en or ou en argent ou du moins en cuivre doré. Si ce ne fut obligatoire que pour l'archevêché de Milan, ces dispositions connurent un développement dans toute l'Église⁴⁶. Pendant la période du baroque, des exemples grandioses d'orfèvrerie d'art furent créés. Il convient de mentionner l'ostensor de Sainte-Marie-des-Victoires à Ingolstadt, datant de 1708, qui représente une allégorie de la victoire navale de Lépante.

Les tabernacles purent dans certains cas être aménagés pour l'exposition. Dans l'Allemagne catholique où l'on exposait le saint Sacrement particulièrement souvent, on inventa au XVIII^e siècle les tabernacles tournants à trois niches : une pour le ciboire avec les hosties consacrées, une pour l'ostensor et une normalement visible avec la croix d'autel⁴⁷. Le trône de l'ostensor pouvait également se trouver sur le tabernacle.

Une forme particulière de l'exposition, spécialement répandue dans les régions catholiques de langue allemande, consiste en la représentation du saint sépulcre. L'ostensor voilé y est exposé à la dévotion, du Vendredi saint au Samedi saint, au-dessus d'une représentation du Sauveur reposant dans la tombe⁴⁸. Ceci est relaté pour la première fois chez les jésuites à Munich en l'an 1580⁴⁹. Encore aujourd'hui, on remarque en Bavière la persistance de cette coutume.

⁴⁵ Joseph Braun : *Das christliche Altargerät in seinem Sein und in seiner Entwicklung*, Munich, 1932, pp. 348-411 ; Andreas Heinz : Aussetzung, in : LThK 1/1993, col. 1271 sq.

⁴⁶ Braun : op. cit. (note 45), p. 357.

⁴⁷ Braun : article « Altar », op. cit. (note 7), p. 644.

⁴⁸ Ludwig Eisenhofer : « Grab, Heiliges », in : LThK 4/1932, col. 635; Walter Pötzl : « Volksfrömmigkeit », in : *Handbuch der bayerischen Kirchengeschichte II*, publié sous la direction de Walter Brandmüller, St. Ottilien, 1993, pp. 871-961, ici p. 956.

⁴⁹ Johannes Andreas Jungmann : « Die Andacht der vierzig Stunden und das Heilige Grab », in : *Liturgisches Jahrbuch* 2/1952, pp. 184-198, ici p. 194.

Dans les pays de langue allemande, la célébration de la messe devant le saint Sacrement exposé était de coutume jusqu'à notre siècle lors d'occasions particulières comme la grand messe dominicale, les « messes des anges » du jeudi ou les messes *Rorate* pendant l'Avent⁵⁰.

f. Autres formes de dévotions

Après l'introduction de la Fête-Dieu comme célébration de dévotion officielle au saint Sacrement en dehors de la messe, des hymnes et des cantiques furent créés en l'honneur du Christ eucharistique⁵¹. Dans le Saint Empire romain germanique, les adorations devant le saint Sacrement exposé furent la conséquence des messes du jeudi à la mémoire de l'institution de l'Eucharistie. Après le concile de Trente, elles devinrent coutumières dans des pays en dehors des régions de langue allemande⁵².

L'adoration perpétuelle devant le saint Sacrement exposé est fondée sur la foi en la présence réelle⁵³. Elle trouve son origine historique dans la pratique d'un jeûne de quarante heures en dévotion envers le Christ au tombeau. La prière des quarante heures naquit probablement à Milan où Jean-Antoine Belloti, en 1527, a introduit pour la première fois, à l'église du Saint-Sépulcre, cette forme de prière en tant qu'adoration du Christ au tombeau⁵⁴. Une congrégation établie à cet effet célébra bientôt cette prière quatre fois par an. En 1529, elle se développa dans la cathédrale de Milan et en 1536 s'étendit à la ville entière pendant toute l'année. Le fondateur des barnabites, saint Antoine-Marie Zaccaria (1502-1539) développa, lui, un rite propre qui devint normatif pour toute l'Église. Charles Borromée confirma cette règle en 1565 et la transmit en 1575 à la province ecclésiastique de Milan. Les capucins et les barnabites la propagèrent dans toute l'Italie. À Rome saint Philippe Néri (1515-1595) célébrait des messes devant le saint Sacrement exposé le premier dimanche du mois et pendant la semaine sainte. Le pape Clément VIII (1592-1605) ordonna en 1592 cette forme de prière pour toutes les églises romaines dans sa lettre, *Graves et diuturnae*. Le pape Urbain VIII (1623-1644) l'étendit en 1632 à l'Église universelle. Elle prit sa forme finale en 1705

⁵⁰ Browe : op. cit. (note 11), pp. 141-154; Van Bruggen, op. cit., pp. 79-83.

⁵¹ Browe : op. cit., p. 22.

⁵² Nussbaum : op. cit., pp. 162-164.

⁵³ Article « Anbetung, Ewige », in *Wetzer und Welte's Kirchenlexicon 1*, 1982, col. 799-805 ; Th. Ortolan : article « Adoration perpétuelle », in : *Dictionnaire de Théologie catholique 1*, 1903, pp. 442-445 ; Jungmann : op. cit. (note 49), pp. 184-198 (on y trouvera aussi des attestations de formes primitives à la fin du Moyen-Âge) ; Herbert Vorgrimmler : « Ewige Anbetung, Begriff und Geschichte », in : *LThK 3/1959*, col. 1263 ; Van Bruggen : op. cit. (note 31), pp. 91-94 ; Mitchell : op. cit. (note 34), pp. 311-318 ; article « Santissimo Sacramento », in : *Dizionario degli Istituti di Perfezioni*, Rome 1988, col. 830 et s.

⁵⁴ Article « Gebet, vierstündige », in : *Wetzer und Welte's Kirchenlexicon 5*, 1988, pp. 151-155 ; Nussbaum : op. cit., p. 164 et s.

avec le pape Clément XI (1700-1721) ; de là naquirent nombre de congrégations, d'ordres et d'unions pour l'adoration perpétuelle.

En Bavière par exemple, cette forme de prière débuta en 1630, un an après la paix de Lubeck qui mit probablement fin à la guerre de Trente Ans. Le père capucin Sylverius von Egg dit la prière des quarante heures devant le saint Sacrement pour la première fois en présence de l'Électeur dans l'église de Saint-Pierre de Munich⁵⁵. L'adoration perpétuelle fut introduite en 1684 par le prince-évêque Marquard Sébastian Schenk von Stauffenberg (1683-1693) dans le diocèse de Bamberg, et elle fut introduite par Johann Gottfried von Guttenberg (1686-1698) dans le diocèse de Würzburg. Frédéric-Charles von Schönborn (1729-1746), influencé par son modèle Charles Borromée, suivit cette voie dans la première moitié du XVIII^e siècle dans ses deux diocèses de Bamberg et Würzburg. En même temps, il veilla à étendre la confrérie *Corpus Christi* à toutes les paroisses.

À côté de ces prières publiques, se développèrent des dévotions privées devant le tabernacle. Pour le Carmel, on a formé le mot de « mystique du tabernacle », dont la grande représentante est Marie-Madeleine de Pazzi (1566-1607) qui a été canonisée en 1669 ⁵⁶.

g. Pèlerinages

Les nombreux pèlerinages du précieux sang qui, pour la plupart ont débuté à la fin du Moyen-Âge, ne peuvent être que mentionnés ici⁵⁷. Le plus connu se déroulait à Wilsnack. Walldurn et Weingarten étaient également de grands lieux d'affluence. Parmi les pèlerinages les plus importants et qui furent ravivés à nouveau à l'époque baroque en Bavière, on cite le pèlerinage « des Trois Hosties » au monastère de Andechs⁵⁸ et celui vers le « Wunderbarlichen Gut » dans l'église de la Sainte-Croix à Augsburg⁵⁹. Comme action politique, l'archi-confrérie *Corpus Christi* de Munich,

⁵⁵ A propos de l'évolution en Bavière, voir Alfons Sprinkart : « Kapuziner », in : *Handbuch der bayerischen Kirchengeschichte II*, publié sous la direction de Walter Brandmüller, St. Ottilien, 1993, pp. 795-823, ici p. 819 et s.

⁵⁶ Benno Hubensteiner : *Vom Geist des Barock, Kultur und Frömmigkeit im alten Bayern*, Munich, 1978, p. 98 ; Ambrosius Hofmeister : « Maria Magdalena de Pazzi », in : LThK 6/ 1934, col. 908.

⁵⁷ Wolfgang Brückner : « Die Verehrung des Heiligen Blutes in Walldürn », in : *Veröffentlichungen des Geschichts- und Kunstvereins Aschaffenburg e.V.3*, Aschaffenburg, 1958 ; Anton Bauer : « Eucharistische Wallfahrten zu "Unserm Herrn", zum "Hl. Blut" und zum "St. Salvator" im alten Bistum Freising », in : *Eucharistische Frömmigkeit in Bayern - Festgabe des Vereins für Diözesangeschichte von München und Freising zum Münchner Eucharistischen Weltkongress 1960*, publié sous la direction d'Adolf Wilhelm Ziegler (in : *Beiträge zur altbayerischen Kirchengeschichte*, vol. 23, cahier n° 2), Munich 1963, pp. 37-71 ; à propos de la critique des réformateurs, voir Pötzl : op. cit. (note 48), p. 883.

⁵⁸ Alois Schütz : « Der Andechser Heiliumsschatz », in : *Herzöge und Heilige – Das Geschlecht der Andechs-Meranier im europäischen Hochmittelalter*, publié sous la direction de Joseph Kirmeier et Evamaria Brockhoff (in : *Veröffentlichungen zur Bayerischen Geschichte und Kultur* 24/93), Munich, 1993, pp. 165-185 ; Pötzl, op. cit., p. 890.

⁵⁹ Leopold Riedmüller : « Geschichte des Wunderbarlichen Gutes und der Hl. Kreuzkirche in Augsburg », Augsburg, 1899 ; Joseph Karl Oblinger : « Das Wunderbarliche Gut bei Hl. Kreuz in Augsburg verherrlicht durch die Kunst von acht Jahrhunderten », in : *Festschrift zum 200 jährigen Jubiläum des Freiwilligen Liebesbundes zu Ehren des Wunderbarlichen Gutes 1727-1927*, Augsburg, 1927.

en 1642, lors de la crise liée à la guerre de Trente Ans, partit vers le « sacrement merveilleux » pour prier, demander la paix et la sauvegarde du pays et de la maison de Bavière. On prépara à Augsbourg une grande réception pour plus de 3000 pèlerins et on donna en grande pompe la bénédiction avec « l'hostie merveilleuse ».

4. Les fondations d'ordres

Beaucoup d'ordres se consacrèrent tout particulièrement à la dévotion envers Jésus-hostie et se préoccupèrent de son extension, comme par exemple les capucins et les jésuites. Dès après le concile de Trente, naquirent des ordres propres et congrégations voués en premier lieu à la dévotion envers le saint Sacrement⁶⁰. L'ordre des chanoines mineurs (ainsi que celui des Marianistes), fondé en 1588 à Naples, se consacra à l'adoration perpétuelle. En 1627 fut fondé à Lyon sous l'influence de Jeanne-Marie Chézard de Matel (1596-1670) la congrégation des « Femmes du Verbe Incarné et du Très Saint Sacrement ». En 1632, Monseigneur Authier de Sisgau (1609-1667)⁶¹ fondait les prêtres du saint Sacrement qui furent reconnus en 1647 par le pape Innocent XI⁶². La première congrégation qui s'est consacrée uniquement à l'adoration perpétuelle fut celle fondée en 1659 à Marseille par le dominicain Antoine Le Quien, qui avait comme modèle la communauté des « Sœurs de l'Adoration Éternelle », appelées également les sacramentines et qui vivaient selon la règle de saint Augustin. Plusieurs branches féminines de l'ordre des bénédictines se consacrèrent également à cette forme de vénération. L'apogée de ces fondations advint en France à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle ; elles atteignirent un deuxième sommet au XIX^e siècle. Ici nous pouvons nommer les « Servantes du Très Saint Sacrement » qui furent fondées en 1856 à Paris par saint Pierre-Julien Eymard⁶³.

5. Confréries

⁶⁰ Aperçu général : « Elenco degli intitolati al Santissimo Sacramento », in : *Dizionario degli Istituti di Perfezioni* 8, Rome 1988, col. 837-842, fondations médiévales : col. 828 ; pour l'époque ultérieure, voir : Karl Suso Franck, « Altarsakrament II, religiöse Genossenschaften », in : LThK 1/1993, col. 441 et s. ; cf. en outre Konrad Hofmann : « Altarsakrament III, Relig. Genossenschaften », in : LThK 1/1929, col. 298 et s. ; Konrad Hofmann : « Anbetung II, Genossenschaften von der e. A. », in : LThK 1/1929, col. 398-400 ; Konrad Hofmann : « Genossenschaften von der Ewigen Anbetung », in : LThK 3, 1959, col. 1263-1266 ; Mitchell, op. cit. (note 34), pp. 206-210.

⁶¹ A. Lesort : « Authier de Sisgau », in : *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique* 6, 1931, col. 808 et s.

⁶² Konrad Hofmann : « Altarsakrament III », in : LThK 2/ 1957, col. 376 et s.

⁶³ Van Brüggem : op. cit. (note 31), pp. 104-111.

Au cours du xv^e siècle naquirent dans les diocèses allemands des confréries du *Corpus Christi* en relation avec les « messes des anges »⁶⁴. Dans l'église paroissiale Saint-Pierre de Munich existait une confrérie des bouchers qui se consacrait tout particulièrement à la vénération des hosties d'Andechs. Ces communautés sombrèrent la plupart du temps dans les tempêtes de la Réforme. De nombreuses confréries du *Corpus Christi* naquirent aussi en Italie lors du bas Moyen-Âge⁶⁵.

A la suite de ces traditions, le pape Paul III (1534-1549) approuva en 1539 l'archi-confrérie *Corpus Christi*, fondée à Rome dans l'église des dominicains *Santa Maria Sopra Minerva*, pour la vénération du saint Sacrement⁶⁶. D'après la volonté des fondateurs, une telle confrérie devait naître dans chaque paroisse. Chaque nouvelle confrérie pouvait obtenir avec la reconnaissance de l'évêque local, sans rattachement formel, les mêmes privilèges que la confrérie romaine.

Les confréries comptent parmi les plus importants piliers de la piété et de la profession de la foi après le concile de Trente. Plus solides que leurs précurseurs du Moyen-Âge, elles se trouvaient souvent sous la direction spirituelle des ordres religieux⁶⁷. L'ordre réformé des capucins, l'un des fruits de la Contre-Réforme rattaché à l'ordre de saint François, fut appelé à Munich en 1600 selon le désir du duc Maximilien de Bavière(1597-1651)⁶⁸. La chaire de l'église Saint-Pierre de Munich fut confiée aux capucins en 1607. Sous l'impulsion du prédicateur de l'église, le père Augustinus de Augsbourg, le duc Guillaume le Pieux s'adressa au pape et lui demanda l'autorisation de fonder une confrérie eucharistique à Munich. A cette époque, la Bavière se trouvait à la tête des états de l'Empire catholique et cherchait à renforcer sa position aussi bien vis-à-vis de l'Empereur que vis-à-vis des évêques grâce à un appui du pape. En 1609, le pape Paul V (1605-1621) reconnaissait, à la demande du duc Guillaume, la confrérie *Corpus Christi* fondée à Munich, et lui accorda un certain

⁶⁴ Ludwig Remling : « Bruderschaften in Franken. Kirchen- und sozialgeschichtliche Untersuchungen zum spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Bruderschaftswesen », in : *Quellen und Forschungen zur Geschichte des Bistums und Hochstifts Würzburg* 35, Würzburg 1986, pp. 215-237 ; Werner Scharrer : « Laienbruderschaften in der Stadt Bamberg vom Mittelalter bis zum Ende des Alten Reiches. Geschichte - Brauchtum - Kultobjekte », in : *Berichte des historischen Vereins Bamberg* 126, 1990, pp. 25-392 ; à propos de la confrérie du *Corpus-Christi*, voir pp. 82-89.

⁶⁵ Giuseppe Barbiero : « L'origine delle confraternite del SS.mo Sacramento » in *Italia*, in : *Studia Eucharistica DCC anni a condito Festo Sanctissimo Corporis Christi 1246-1946*, Anvers 1946, pp. 187-215.

⁶⁶ Franz Beringer SJ : *Die Ablassse, ihr Wesen und Gebrauch*, revu et complété par Pet. Al. STEINEN SJ, vol. II, Paderborn, 1922, pp. 83-85.

⁶⁷ Schreiber : op. cit. (note 44), pp. 396, 406-416 ; Remling : op. cit. (note 64), p. 30 et s. ; Bernhard SCHNEIDER : « Wandel und Beharrung – Bruderschaften und Frömmigkeit in Spätmittelalter und Früher Neuzeit », in : *Volksfrömmigkeit in der Frühen Neuzeit*, publié sous la direction de Hansgeorg Molitor et Heribert Smolinsky, Munster, 1994, pp. 65-87 ; très bref exposé dans Franz Schubert : « Corporis-Christi-Bruderschaften », in : *LThK* 2, 1994, col. 1318.

⁶⁸ Maximilian Pöckl : *Die Kapuziner in Bayern, von ihrem Entstehen an bis auf die gegenwärtige Zeit*, Sulzbach, 1826, p. 2 ; à propos des activités des capucins à l'église Saint-Pierre : pp. 22 et s. ; Angelikus Eberl : *Geschichte der Bayerischen Kapuziner-Ordensprovinz (1593-1902)*, Fribourg-en-Brisgau, 1902, ici en particulier pp. 36 et s.

nombre d'indulgences sous réserve de l'autorisation de l'évêque du diocèse⁶⁹. Le jour de leur entrée, les membres recevaient, après confession et communion, une indulgence plénière. La même indulgence fut accordée pour une participation à une procession durant l'octave de la Fête-Dieu, à la procession du Vendredi saint ainsi qu'à l'heure dernière en invoquant le nom de Jésus. On pouvait obtenir des indulgences de moindre importance lors de la participation aux processions du jeudi, lors de l'accompagnement du saint Sacrement, en allant administrer les derniers sacrements, et pour les prêtres qui célèbrent à l'autel de la confrérie. Tous ces privilèges furent étendus aux confréries du sacrement qui étaient déjà établies ou allaient se fonder à Munich et dans tout le diocèse de Freising. Cette incorporation de toutes les autres confréries dans celle de Saint-Pierre eut pour effet son élévation au rang d'archi-confrérie. À la suite de cela, des confréries affiliées se formèrent dans tout le duché de Bavière. Des centaines de milliers de fidèles y adhérèrent. En général, la règle des capucins stipulait d'intervenir en faveur de la fondation de ces confréries. En Franconie, ce fut l'évêque de Würzburg, Philipp Adolph von Ehrenberg (1624-1631) qui fonda la confrérie en 1630 en sa cathédrale⁷⁰. Malheureusement, il n'y a pas eu de recherches sur l'étendue des confréries *Corpus Christi* dans l'Église universelle.

À côté des confréries *Corpus Christi* naquirent dans la deuxième moitié du XVII^e siècle des confréries de l'adoration perpétuelle. Le pape Clément X (1670-1676) autorisa en 1674, sur l'intervention de l'électeur Ferdinand Maria de Bavière, l'utilisation de livres propres pour la confrérie de l'adoration perpétuelle dans toutes les villes, marchés et lieux de l'électorat de Bavière⁷¹. Les membres devaient se consacrer à tour de rôle, pendant des heures et sans interruption, à l'adoration du sacrement. D'autres confréries pour l'adoration perpétuelle virent le jour surtout au XIX^e siècle.

6. Considérations finales

Le *Codex Juris Canonici* de 1917 prescrit, dans le canon de 1269, chapitre 1, de conserver l'Eucharistie dans un tabernacle fixe au centre de l'autel – en général le maître-autel⁷². Le pape Pie XII (1939-1958) expliqua en 1956 qu'on pouvait faire une différence entre le culte rendu par le sa-

⁶⁹ 21 février 1609 – Archives paroissiales de l'église Saint-Pierre de Munich, document n°350 ; Max Joseph Hufnagel : « Zeugen eucharistischer Frömmigkeit in St. Peter, Münchens ältester Pfarrei », in : *Eucharistische Frömmigkeit in Bayern, Festgabe des Vereins für Diözesangeschichte von München und Freising zum Münchner Eucharistischen Kongress 1960*, publié sous la direction d'Adolf Wilhelm Ziegler, Munich, 1963, pp. 9-36 ; Dieter J. WEISS : « Die Corporis-Christi-Erzbruderschaft bei St. Peter », in : *Pfarrarchiv von St Peter 3*, Munich, 1990.

⁷⁰ Wolfgang Weiss : « Die Corporis-Christi-Bruderschaft am Dom zu Würzburg », in : *Würzburger Diözesangeschichtsblätter 50*, 1988, pp. 703-728.

⁷¹ Plusieurs feuillets de la confrérie ont été conservés aux archives paroissiales de l'église Saint-Pierre de Munich ; Ernest Geiss : *Geschichte der Stadtpfarrei St. Peter in München*, Munich, 1868, pp. 306-309.

⁷² CIC, (Rome) 1929, p. 345; Nussbaum : op. cit., p. 450.

crifice de la messe et le culte eucharistique en dehors de la messe, mais qu'il était cependant plus important d'y voir l'unité : « Séparer le tabernacle de l'autel signifie séparer deux choses qui doivent rester unies dans leur origine et dans leur nature »⁷³. À sa suite, la Congrégation des rites publia un décret correspondant sur le tabernacle⁷⁴.

Le concile Vatican II a insisté, lui aussi, sur la nécessité de la dévotion et de l'adoration de l'Eucharistie à cause de la présence réelle permanente du Christ sous les espèces eucharistiques. L'instruction *De cultu mysterii eucharistici* et le rituel romain de Paul VI recommandent la dévotion à l'Eucharistie en dehors de la sainte messe (cependant la messe devant le saint Sacrement exposé reste interdite⁷⁵). Sous cet angle, il y a une continuité avec les décisions du Concile de Trente. Le célèbre canoniste de Mayence, Georg May considère cependant que si les décisions prises après le concile n'affaiblirent pas les fondements dogmatiques du culte eucharistique, certaines initiatives locales, décisions isolées ou permissions hâtives contribuèrent à la disparition progressive de nombreuses formes de dévotion eucharistique⁷⁶.

Le concile de Trente permit le développement de la dévotion eucharistique, mais n'introduisit aucun nouvel enseignement fondamental. Bien sûr, le catholicisme baroque adopta les formes de piété du bas Moyen-Âge, dans le cadre fixé par le concile et encouragé par la confrontation avec les réformateurs⁷⁷. D'autre part, l'intensification de la piété eucharistique en dehors de la sainte messe des XVI^e et XVII^e siècles finissants découle du caractère vivant de la tradition. La piété eucharistique ne tire pas son origine des décisions du concile de Trente mais de la liturgie en tant que forme de croyance vécue. Le rite classique romain, tel qu'il a été fixé par le saint pape Pie V (1566-1572) dans le missel romain de 1570 et qui comportait déjà une tradition plus que millénaire, exprime d'une façon inégalée le caractère expiatoire de la sainte messe et conduit à une dévotion éclatante au Seigneur. Le concile de Trente ne désira aucune rupture, mais un authentique renouveau. Pour cela il favorisa les éléments contenus dans la tradition ecclésiale sur la dévotion eucharistique et l'amena à un véritable sommet.

⁷³ Cité d'après Nussbaum in : op. cit., p. 452.

⁷⁴ 1^{er} juillet 1957, AAS 39, 1957, p. 425 et s.; cité d'après Nussbaum : op. cit., p. 453.

⁷⁵ « *Instructio de cultu mysterii eucharistici* », art. 3 g, in : AAS 59, 1967, p. 543, cité d'après Nussbaum : op. cit., p. 208.

⁷⁶ Georg May : « Die Prinzipien der jüngsten kirchlichen Gesetzgebung über die Aufbewahrung und Verehrung der heiligsten Eucharistie », in : *Ius Populi Dei (Miscell. in honorem R. Bidagor 2)*, Rome, 1972, pp. 519-55, cité d'après Nussbaum : op. cit., p. 209, note 33.

⁷⁷ Hubensteiner : op. cit. (note 56), pp. 20 et s. ; Ernst Walter ZEEEDEN : *Die Entstehung der Konfessionen*, Munich-Vienne, 1965.